



Global Procurement & Supply chain

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

(Edition du 8 mars 2021)

AUDITS DES COMPTES RÉGLEMENTAIRES

D'ORANGE SA



1- DÉNOMINATION ET ADRESSE DU SERVICE QUI LANCE LA CONSULTATION

Adresse Postale :

Orange
Global Procurement & Supply chain
Sourcing France – Services Professionnels
Site d'Alleray
78 rue olivier de SERRES
75505 PARIS cedex 15

Adresse de Visite :

Orange
Global Procurement & Supply chain
Sourcing France – Services Professionnels
6 place d'Alleray
75015 PARIS

2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Le Cahier des charges **pièce jointe N°1**

L'engagement de confidentialité **pièce jointe N°2**

3 - OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de la présente consultation porte sur un audit qui s'inscrit dans le cadre réglementaire décrit dans le cahier des charges ci-après, **pièce jointe N°1**.

Les audits à réaliser en 2021, 2022, 2023 portent sur les exercices constatés 2020, 2021 et 2022 et prévisionnels 2022, 2023 et 2024

4 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CONSULTATION

4.1. Étendue de la consultation

Les candidats devront réaliser l'intégralité des prestations prévues au cahier des charges, sous réserve des cas prévus dans sa section I.3 et au début de sa section II.

4.2. Décomposition des prestations

Les prestations à réaliser sont décrites dans le cahier des charges joint au présent dossier.



4.3. Conditions d'exécution des prestations

Le Cocontractant devra remettre une offre décrivant les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour obtenir les résultats souhaités.

4.4. Conditions particulières

La propriété intellectuelle des travaux réalisés sera acquise sans restriction à Orange. Le cocontractant ne pourra en faire état sans l'autorisation expresse d'Orange.

Le cocontractant devra garantir toute disposition ayant trait à la confidentialité des opérations et de leur déroulement, vis-à-vis de l'extérieur d'Orange.

Le Cocontractant indiquera le nom de son responsable technique et le nom des membres de l'équipe constituée pour réaliser l'étude et joindra également leur curriculum vitae.

4.5. Modifications de détail au dossier de consultation

Orange se réserve le droit d'apporter au plus tard quatre **(4) jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.6. Engagement de confidentialité dès la phase pré-contractuelle

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion de sa candidature **pièce jointe N° 2** qui sera annexé au contrat pour le ou les candidats retenus.

5 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué selon les critères définis dans le cahier des charges

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

6 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier à remettre par les candidats respectera les attendus de la section « *IV.10 Présentation de la proposition* » du cahier des charges et comprendra les pièces suivantes :

- une proposition méthodologique détaillée (approche, livrables) correspondant au cahier des charges et aux échéances qui y sont précisées, démontrant la bonne compréhension du contexte de la mission, du besoin et des objectifs poursuivis.



Dans la présentation de sa proposition, le fournisseur décrira les différentes phases de ses travaux en mettant en évidence leur enchaînement. Il proposera des délais pour chaque phase, en rapport avec le cahier des charges.

- les modalités de fonctionnement avec les équipes d'Orange et de l'Arcep telles que mode de gouvernance, plan de travail et dispositif humain
- **une proposition financière détaillée et chiffrée** : en décrivant les différentes phases de l'étude, en mettant en évidence leur enchaînement et les délais pour chaque phase.

Il est demandé **impérativement de chiffrer** (en euros hors taxes) **chaque phase** (correspondant aux « parties » du cahier des charges), de **mentionner le nombre de jours et le type de consultant** pour la mission.

La proposition détaillera en particulier les montants proposés pour chacune des prestations A, B et C du cahier des charges.

Ces prix feront état des éléments financiers unitaires servant de base pour le calcul des montants de main-d'œuvre en fonction des différentes catégories de personnel.

Les propositions devront également comprendre pour chaque phase la décomposition des temps globaux de main-d'œuvre en fonction des différentes catégories de personnel.

Il ne sera pas accepté de montant forfaitaire pour l'ensemble de la prestation demandée.

- une présentation de la société et de ses références dans des problématiques identiques ou similaires
 - les références et CV des intervenants proposés, en indiquant le nom du responsable opérationnel de la mission pour Orange.
 - les éléments relatifs à l'existence ou l'absence de conflits d'intérêt, ainsi qu'à l'indépendance du candidat vis-à-vis d'Orange
- Le Cahier des Charges paraphé,
 - L'engagement de confidentialité à compléter, dater et signer.

7 - DELAI PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE RESTE ENGAGE POUR SON OFFRE

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.



8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Ces offres devront être adressées au plus tard :

le mercredi 14 avril 2021 à 14 h aux personnes citées ci-dessous :

florence.rouchon@orange.com

olivier.dezetave@orange.com

patrick.robin@orange.com

yannick.deschamps@orange.com

murielle.courcoul@orange.com

pierre.laigle@orange.com

auditReglementaire@arcep.fr

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires doivent être demandés simultanément par e-mail à l'Arcep et aux interlocuteurs d'Orange ci-dessous :

Arcep :

Direction Economie, Marchés et Numérique

auditReglementaire@arcep.fr

Responsables Achats / Direction Achats France / Prestations Intellectuelles

Patrick ROBIN

☎ 01 44 44 51 28

📱 06 07 10 20 63

patrick.robin@orange.com

Yannick DESCHAMPS

☎ 01 30 81 26 79

📱 06 77 98 39 15

yannick.deschamps@orange.com

Murielle COURCOUL

☎ 01 61 05 26 16

📱 06 37 50 30 31

murielle.courcoul@orange.com

Responsables Opérationnels, Direction de la Réglementation

Florence ROUCHON

☎ 01 44 44 07 98

📱 07 84 28 24 76

florence.rouchon@orange.com

Pierre LAIGLE

☎ 01 44 44 20 63

📱 06 08 23 86 42

pierre.laigle@orange.com

Olivier DEZETAVE

☎ 01 44 44 19 91

📱 06 08 36 23 87

olivier.dezetave@orange.com

